



Commune de MARENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A L'APPROBATION DU PROJET DE PLU

Par arrêté n° 2020-065 en date du 08/09/2020, Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de Marennes, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'approbation du projet de Plan local d'Urbanisme (PLU) de Marennes arrêté par délibération n°20-01-01 du Conseil Municipal en date du 04 février 2020.

L'enquête publique se déroulera du 5 octobre 2020 au 3 novembre 2020 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les 4 grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement pour la commune sont :

- 1 – Préserver l'identité de la commune et la qualité de vie
- 2 – Maîtriser l'urbanisation et diversifier l'offre de logements
- 3 – Préserver les paysages et les espaces agro-naturels
- 4 – Favoriser un fonctionnement équilibré du territoire

Par décision du 4 juin 2020, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Michel LEGRAND, Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur, pour mener l'enquête susvisée.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-marennes/>

- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie de Marennes, aux jours et heures d'ouverture habituelle au public de la mairie de Marennes soit : Les lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00, le mardi de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30, en respectant les « gestes barrières » et notamment le port du masque.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie de Marennes, avant la clôture de l'enquête (3 novembre 2020 à 19 heures 30) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de MARENNES - Enquête Publique PLU – 167 Rue Centrale – 69970 MARENNES

- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (le 3 novembre à 19 heures 30), à l'adresse suivante : enquete-publique-plu-marennnes@democratie-active.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Mairie de Marennnes dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Marennnes, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

- le lundi 12 octobre 2020 de 9 heures à 11 heures 30,
- le vendredi 23 octobre 2020 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le mardi 3 novembre de 16 heures 30 à 19 heures 30.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123 15 et R 123 19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Marennnes et sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-marennnes/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation, au Conseil Municipal de Marennnes.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Mairie de Marennnes, au 04 78 96 03 40.